

Le Conservatoire d'espaces naturels Isère recrute Un·e Directeur·rice

Le Conservatoire d'espaces naturels Isère (CEN Isère) est une association créée en 1985 qui a pour vocation principale la mise en œuvre d'opérations de restauration et de gestion de sites naturels remarquables. Ses membres sont majoritairement des collectivités territoriales. Il bénéficie de l'agrément des Conservatoires d'espaces naturels, octroyé par l'État et la Région qui définit les missions des CEN en cinq catégories : connaître - protéger (par la maîtrise foncière ou d'usage) - gérer - valoriser - animer. Le CEN Isère, signataire de la [charte](#) du réseau, est membre de la fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels. Il s'appuie notamment sur des compétences scientifiques, la concertation et la co-conception.

Les orientations du CEN sont mises en œuvre par une équipe de salariés qui adhèrent aux valeurs des CEN, et du CEN Isère en particulier, et à son objet social. Le CEN Isère est composé au 31/05/2021 de 30 salariés représentant 25 ETP.

Suite à la fin du contrat du directeur, il a été décidé de recruter un nouveau directeur.

NB: Par simplification, le terme « directeur » est utilisé, il peut être remplacé par « directrice » dans le texte. Il en est de même du terme « président ».

1 – Missions

Dans le cadre des orientations et décisions du Conseil d'Administration et du Bureau du CEN et sous l'autorité de la Présidence, le directeur est le coordonnateur/animateur de ces orientations en réalisant les missions principales suivantes :

- En interne, le directeur développe et organise les moyens techniques, financiers et humains du CEN et veille à la bonne réalisation des actions et à leur évaluation en collaboration étroite avec les salariés. Il s'inscrit dans la continuité d'une gouvernance participative avec les salariés, qui a été mise en place transitoirement (direction collégiale), qui l'informe des réunions de pôles, des projets, le conseille, décide en mode collégial des affaires courantes et fait des propositions à la Présidence ou aux membres du Bureau. Il est force de proposition pour le Bureau et le CA.
- En externe, par délégation, il organise la dynamique et la prospective du CEN sur le territoire en lien avec les nombreux partenaires.

La fiche de poste est issue du référentiel métier FCEN/ATEN (01-2014).

2 – Autonomie, responsabilité et positionnement hiérarchique

Le directeur exerce son métier avec une autonomie découlant d'une délégation de la Présidence, du Bureau et du CA. Il travaille en lien étroit avec la Présidence et les membres du Bureau à qui il rend régulièrement des comptes.

Le directeur a un rôle de représentation auprès des partenaires du CEN dans son territoire ainsi que dans le cadre du réseau des CEN ou d'autres organismes de gestion et de protection d'espaces natu-

rels. Il participe à des réunions, avec interventions, à des assemblées générales, colloques, congrès, inaugurations, etc....Des obligations peuvent intervenir en soirée ou le week-end et des déplacements en région, au national comme à l'international.

3 – Relations internes et externes

En interne : en lien avec la Présidence, les membres du Bureau et du Conseil d'Administration, il est le directeur du personnel et organise l'équipe aux fins d'atteindre les objectifs de la structure.

En externe : liens avec les directeurs d'organismes d'État et des collectivités (DREAL, service environnement de la Région et des Conseils Départementaux, Agence de l'eau, etc.), élus des communes, directeurs ou responsables des associations partenaires (associations naturalistes locales, conservatoire botanique, CPIE, etc.), directeurs autres CEN, partenaires du CEN, réseaux nationaux de la biodiversité...

4 – Environnement de travail et moyens mis à disposition

Le directeur dispose du matériel nécessaire à sa mission : ordinateur et téléphone portables, véhicules de service à usage collectif, pour les déplacements professionnels.

Bureau basé à Saint-Egrève (38 120).

5 – Compétences requises

- Gestion du personnel, management participatif et communication non violente
- Gestion financière
- Compétences naturalistes générales et en écologie (comprendre les enjeux liés à la biodiversité)
- Politiques de l'État et des collectivités en matière de biodiversité
- Contexte législatif et réglementaire des politiques de protection de la nature
- Milieu associatif
- Procédure de maîtrise foncière et passation des marchés publics (serait un plus)
- Communication et aisance avec les médias (serait un plus).

6 – Conditions - Rémunération

- Poste en contrat à durée indéterminée après période d'essai
- CV et lettre de motivation à envoyer avant le 31/07/2021 à Mme la Présidente du CEN Isère, par courriel (marie-pierre.barani@cen-isere.org) ou par courrier au Conservatoire d'espaces naturels Isère – Avenir - 2, rue des mails – 38120 Saint-Égrève

Rémunération basée sur le groupe I de la Convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires (ÉCLAT) et selon expérience.